

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0430

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Immeubles Sellier et Diderot - Relogement - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Martin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0430**

commission principale : urbanisme

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Immeubles Sellier et Diderot - Relogement - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville de Saint Priest, qui fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) signée le 15 février 2007, prévoit le réaménagement et le renforcement de la centralité de Saint Priest.

L'essentiel du volet aménagement de l'ORU du centre-ville est conduit dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dite du Triangle, dont le dossier de création a été approuvé par le Conseil de communauté du 1er décembre 2006.

La négociation financière entre l'ANRU et la Communauté urbaine, tel que prévu par l'avenant n° 1 à la convention ANRU délibéré en avril 2011, prévoit la prise en charge par cette dernière du financement de l'opération de relogement, du portage de la vacance et des travaux de la deuxième tranche de démolition nécessaires à la réalisation de la ZAC.

Cette deuxième tranche de démolition concerne les immeubles Sellier et Diderot, soit 130 logements sociaux, propriétés de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat. Le relogement des habitants de ces immeubles est en voie d'achèvement et sera terminé à l'automne 2014. Les travaux de démolition, financés dans le cadre du bilan de la ZAC du Triangle, doivent débiter dès la fin du relogement.

Le financement de l'opération Sellier Diderot, tel que présenté au Conseil de communauté du 21 mai 2012, est le suivant :

- Communauté urbaine de Lyon :	1 795 328 €
- cessions foncières à l'aménageur :	1 233 980 €
- Commune de Saint Priest :	98 280 €
- Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat :	248 770 €
soit un total estimé à :	3 376 358 €

La délibération n° 2012-3012 du Conseil du 21 mai 2012 prévoit que le financement de la Communauté urbaine à cette opération se fasse en 2 phases :

- la mission d'accompagnement au relogement menée de janvier 2013 à juin 2014, à hauteur de 89 711 € financée par une subvention de fonctionnement,

- le financement des autres postes, à savoir :

- . la sécurisation des immeubles,
- . le portage de la vacance,
- . les travaux dans les logements.

La demande d'autorisation de programme complémentaire correspondant à cette seconde tranche est de 1 705 617 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 705 617 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat pour le relogement des familles des immeubles Sellier et Diderot, en vue de leur démolition, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du centre-ville de Saint Priest,

b) - la convention financière à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OPH Est Métropole habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention financière.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 1 705 617 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 900 000 € en dépenses en 2015,
- 805 617 € en dépenses en 2016,

sur l'opération n° OP17O2715.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.